



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 03/09/2006 – 09 :06

DONAT VIDAL-REVEL

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

DONAT VIDAL-REVEL

Content de vous retrouver pour cette rentrée avec cette chronique, pour continuer à expliquer à nos auditeurs comment lutter concrètement contre les discriminations. Je rappelle Louis SCHWEITZER que vous présidez la HALDE depuis plus d'un an maintenant, quel conseil donner en cette période de rentrée scolaire justement ?

LOUIS SCHWEITZER

Je voudrais, avant toute chose, souhaiter une bonne rentrée aux auditrices et aux auditeurs qui reprennent des études ou recommencent leur travail. Il nous faut également penser à celles et ceux qui rencontrent des difficultés pour une inscription scolaire, la recherche d'un premier emploi à la fin de leurs études.

DONAT VIDAL-REVEL

Vous pensez à qui ?

LOUIS SCHWEITZER

Je pense notamment aux enfants handicapés. La scolarisation des enfants handicapés reste insuffisante en France. La loi du 11 février 2005 a réaffirmé le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap. Cela veut dire l'inscription de chaque enfant handicapé dans l'établissement le plus proche de son domicile. Dans tous les cas, un projet personnalisé de scolarisation doit être établi par une commission, installée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ce projet indique les mesures adaptées à mettre en place pour chaque enfant.

DONAT VIDAL-REVEL

Mais c'est parfois impossible pour les établissements de faire les aménagements nécessaires, c'est ça le problème !

LOUIS SCHWEITZER

Les parents d'enfant handicapé savent mieux que personne combien les aménagements, l'organisation pratique peuvent être difficiles, mais nous le savons tous. Chaque fois que possible, c'est mieux pour un enfant handicapé d'être scolarisé avec les autres enfants, de ne pas être isolé ou écarté. Et c'est bien pour les autres enfants d'apprendre à vivre et à dialoguer, tout naturellement, avec des camarades subissant un handicap. Or le rejet des enfants handicapés se cache parfois sous des prétextes de problème technique ou des prétextes d'aménagement ou d'accessibilité. La HALDE a déjà annoncé, dans son rapport annuel, qu'elle se montrera vigilante. Nous allons engager une étude pour voir concrètement comment évolue l'accueil de ces enfants. L'obligation scolaire dans notre pays vaut pour l'école primaire et pour l'enseignement secondaire, cela suppose que chaque enfant puisse être accueilli. Isoler un enfant des autres, l'écartier d'une école ou d'une classe parce que des

marches font obstacle à son fauteuil roulant, cela ne doit plus exister. S'il est, je l'espère, rare que l'on recherche délibérément à discriminer les personnes handicapées, il faut s'assurer que tous les acteurs concernés agissent avec détermination, pour que les enfants handicapés aient une scolarité normale. Les parents qui se heurteraient à un problème d'exclusion de leurs enfants peuvent contacter la HALDE, des juristes examineront leur dossier, et on les guidera dans les démarches à entreprendre.

DONAT VIDAL-REVEL

Louis SCHWEITZER merci, la semaine prochaine vous nous parlerez ?

LOUIS SCHWEITZER

Des jeunes à la recherche d'un premier emploi à la fin de leurs études.

DONAT VIDAL-REVEL

Alors je redonne le numéro de téléphone de la HALDE : 08.1000.5000, 08.1000.5000, et l'adresse : 11 rue Saint-Georges à Paris, dans le 9^{ème} arrondissement. FIN{